

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 Décembre 2019

Date d'affichage 10 Décembre 2019

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 19 (+ 5 procurations)

votants 24

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20191216-DEL_19_12_16_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Affichage : 19/12/2019



L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le SEIZE DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M GALLAND Philippe, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, M. Thierry BODIN, Mme TROUILLOT Marie-Hélène, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme MARCHAIS Bénédicte, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, M. CHABLE Nicolas, Mme DOLLON Sophie, Mme JACOB Josette, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET.

Excusés : Mme MORIN-BURRE Camille (Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie, Mme Marie-Claire DUCCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à M. Jean THOREAU), Mme Dominique BURLLOT, M. Quentin GUTIERRES, M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à M. Philippe GALLAND), M. Daniel GUEDET (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à M. Claude DROUET), M. PERRE Thierry.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CESSION DE LOCAUX AU 83 AVENUE GEORGES DESNOS A LA CROIX ROUGE

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux d'une demande d'achat, d'une propriété de la Ville située au 83 Avenue Georges Desnos, émanant de la Croix Rouge Française – Unité Locale de La Ferté-Bernard.

La propriété concernée est cadastrée section AC n°353 et n°543, la superficie intéressant les futurs acquéreurs est de l'ordre de 1106m² environ.

Il précise que le service France Domaine a estimé la valeur vénale à 30 000€. Devant l'intérêt pour notre cité que représentent les nombreuses actions menées sur notre territoire par cette Association, le prix de vente du bien pourrait être fixé à 9 000€ nets vendeur.

L'acte notarié pourrait être passé chez Maître LEVEQUE notaire à la Ferté-Bernard.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

DECIDE de vendre de la Croix Rouge Française – Unité Locale de La Ferté-Bernard, la propriété cadastrée AC n° 353 et n° 543 d'une surface totale de 1106m² environ au prix de 9 000€ HT.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A signer l'acte de vente correspondant chez Maître LEVEQUE Notaire à La Ferté-Bernard, les frais étant à la charge de l'acquéreur.
- A effectuer toutes démarches correspondantes à cette action.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU